

91 000 €

Achat appartement

2 pièces

Surface : 54 m²

Surface séjour : 25 m²

Année construction : 1972

Eau chaude : Individuelle électrique

Standing : Résidentiel

État immeuble : Bon

Prestations :

Résidentiel

1 chambre

1 salle de douche

1 toilette

1 parking



Appartement 9031 La Motte

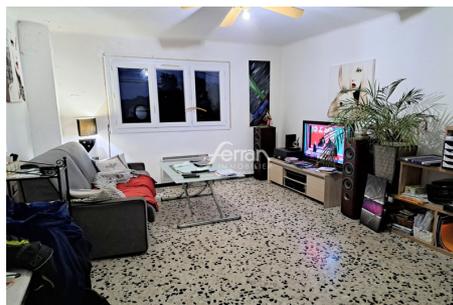
À vendre à la Motte, appartement de type 2 d'environ 54 m² situé au 1er étage d'une petite copropriété. Il se compose d'un séjour, une cuisine, une chambre, une salle d'eau, WC et grenier au-dessus. Jardin non attenant avec possibilité de parking Travaux à prévoir. L'appartement est vendu loué. Loyer annuel : 5 520 € Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques <http://www.georisques.gouv.fr>

Informations légales

91 000 €

Honoraires à la charge du vendeur, bien en copropriété (3 lots dans la copropriété), charges courantes annuelles 480 € (40 € par mois), aucune procédure en cours, les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur [georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr).

Classe énergie (dpe) : E - Emission de gaz à effet de serre (ges) : B
Coûts énergie annuel de 1117 à 1511 € (année d'estimation 2023)
Document non contractuel - 30/04/2025



Société d'exploitation de l'Agence Ferran – 24 avenue de la Gare 83720 TRANS en PROVENCE

RCS DRAGUIGNAN B 321 131 609 APE 6832A - FNAIM N° 5252 Montant du Capital social : 239584,30 €

Carte professionnelle portant les mentions : « Transactions sur immeubles et fonds de commerces, Gestion immobilière, Syndic de copropriété » numéro CPI 8302 2015 000 002 156 délivrée par la CCI du Var.

Numéro ORIAS : 24002286. Caisse de garantie : GALLIAN, 89 rue de la Boétie 75008 Paris, Client n° 110105 E Contrat n° GF0000001059.

RCP : COVEA RISKS N° 120137405 Numéro d'identification à la TVA : FR54321131609

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale